

BULLETIN DES LOIS

DU

ROYAUME DE FRANCE,

5.^e SÉRIE.

TOME TROISIÈME;

*CONTENANT les LOIS et ORDONNANCES rendues
pendant le premier trimestre de l'année 1815.*

N.° 70 à 97.

A. PARIS,

DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

Avril 1815.

(N.° 792.) *ORDONNANCE DU ROI* qui autorise le trésorier de la fabrique de l'église de Valmondois, département de Seine-et-Oise, à accepter la Donation faite à cette fabrique par le S.^r de Provigny, maire de cette commune, d'une inscription de 250 francs de rente perpétuelle, à la charge, 1.° de faire célébrer annuellement et à perpétuité, aux jours indiqués dans l'acte de donation, deux services solennels, l'un en commémoration de la mort de Louis XVI, de Marie-Antoinette d'Autriche, de Louis XVII, et de Madame Elisabeth de France; l'autre en action de grâces du retour de la famille des Bourbons, et du rappel de sa Majesté au trône de ses ancêtres; 2.° de prélever annuellement sur cette rente de 250 francs une somme de 120 francs, pour être remise au receveur des contributions, en paiement de totalité ou de partie des impositions des contribuables qui auront été choisis pour jouir de ce bienfait par les marguilliers de ladite fabrique; lesquels contribuables appelés à cette faveur ne pourront être pris, conformément aux intentions du donateur, que parmi ceux des habitans de Valmondois et des hameaux d'Orgivaux et des Groues, qui seront reconnus pour laborieux et d'une bonne conduite, &c. et aux autres charges et conditions énoncées en l'acte de donation. (Paris, 1.° Février 1815.)
